



Background sur les FAB



LES BLOCS D'ESPACE AERIEN FONCTIONNELS DANS LE CIEL UNIQUE EUROPEEN

Suivant les termes du Règlement européen (CE) 551/04 « sur l'organisation et l'utilisation de l'espace aérien dans le Ciel unique européen », les Etats membres de la Communauté européenne se sont engagés à restructurer l'espace aérien supérieur en blocs d'espace aérien fonctionnels, avec pour objectif d'aboutir à une capacité et une efficacité maximales du système de gestion du trafic aérien. Cette reconfiguration a pour objectif une gestion de l'espace aérien plus intégrée. Elle est basée sur l'expression de besoins opérationnels indépendamment des frontières. En particulier, la définition des routes et la fourniture des services ne seraient plus limitées par les frontières nationales.

Les blocs d'espace aérien fonctionnels (FAB) doivent permettre d'optimiser l'utilisation de l'espace aérien en prenant en compte les flux de trafic. Au fur et à mesure du développement, des analyses coûts-bénéfices devront prouver leur valeur ajoutée globale, y compris sur le sujet de l'utilisation optimale des moyens techniques et humains.

Les blocs d'espace aérien fonctionnels sont créés par accord mutuel entre les Etats concernés. Les Etats doivent consulter les parties intéressées, y compris la Commission européenne et les autres Etats membres, avant de conclure ces accords. Ils se doivent d'organiser conjointement les conditions de gestion du trafic aérien comprenant la fourniture de services transfrontaliers par les fournisseurs nationaux de services de la circulation aérienne, ce qui implique la signature d'un Accord FAB.

La création de FAB est l'un des plus importants résultats des règlements du Ciel unique européen, car c'est l'un des moyens essentiels d'améliorations opérationnelles dans l'utilisation de l'espace aérien. L'approche « bottom - up », qui laisse l'initiative des projets de coopération aux acteurs de terrain et à leurs experts, apparaît comme la plus pragmatique et la plus efficace, sinon la seule manière d'aboutir. Les travaux de mise en place de FAB entraînent la recherche de coopérations entre fournisseurs de services de la navigation aérienne dans des domaines variés, et sous des formes diverses pour aboutir à des gains d'efficacité, y compris en termes d'efficacité économique.





Ces dernières années, les initiatives suivantes ont été lancées en vue créer des FAB en Europe :

- Centre de contrôle aérien en espace supérieur nordique (Danemark-Suède) ;
- FAB Nord-Est (Danemark, Suède, Finlande, Norvège, Islande, Irlande, Estonie) ;
- FAB Royaume Uni-Irlande ;
- FAB Espagne-Portugal ;
- Europe du Sud-Est (République tchèque, République slovaque, Hongrie, Autriche, Slovénie, Croatie, Bosnie-Herzégovine) ;
- Blue Med (Italie, Grèce, Chypre, Malte) ;
- Danube (Bulgarie, Roumanie) ;
- FAB Baltique (Lituanie, Pologne) ;
- FAB Europe Central.

Avec un espace aérien accueillant 55% de tout le trafic aérien européen, le projet FABEC – FAB Europe Central – lancé par l'Allemagne, la Belgique, la France, le Luxembourg, les Pays-Bas et la Suisse, est de loin le plus important de ces projets. Sa position géographique, traversée par de nombreux flux de trafic aérien importants, en fait une pièce essentielle dans la future réorganisation de l'espace aérien et de la gestion du trafic aérien en Europe. En outre, sa taille offre des opportunités d'amélioration de la performance pour tous les organismes fournisseurs de services de la navigation aérienne.

Aux termes du règlement proposé visant à modifier les règlements actuels du Ciel unique européen, qui datent de 2004, la date limite pour une mise en œuvre complète de tous les FAB devrait être l'année 2012.